Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 49

Artikel: La veset

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (ser étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent, Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOUVEAUX ABONNÉS

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement au Conteur dès le 1^{ex} janvier prochain recevront GRA-TUITEMENT les numéros de novembre et décembre 1911.

LES TREMBLEMENTS

DE TERRE FÉDÉRAUX

Schlæppi, inspecteur des tremblements de terre fédéraux, est un ami du chant populaire; aussi ne fut-on pas trop surpris de le voir venir de Berne s'asseoir au banquet annuel du Chœur d'hommes de Lausanne. C'était le 18 novembre dernier, quarante-huit heures à peine après les secousses qui se sont produites du Léman au lac de Constance et qui, en bien des endroits, ont cause l'émoi qu'on sait. Pour un inspecteur des tremblements de terre, l'occasion était superbe. Au lieu donc de se faire entendre dans une chanson des rives de l'Aar, M. Schlæppi prononça un discours sur les phénomènes que ses fonctions l'appellent à contrôler. Il le prononça par la bouche de M. Ernest Bobaing, et non lui-même, car il n'avait pas encore tâté de tous les plats. M. Schlæppi tombait bien. Son porte-parole ne se borna pas à lire fidèlement les notes de son exposé, notes rédigées moitié en français des bureaux fédéraux, moitié en allemand des mêmes fédérales officines ; il y mit le ton et la mimique du haut fonctionnaire, si bien que l'auditoire se demandait quel était le véritable M. Schlæppi: celui qui parlait ou celui qui prenait pour la troisième fois du canard aux petits oignons.

A côté du chant et des tremblements de terre, M. Schlæppi s'adonne à l'art du tir. Depuis quelque temps, à vrai dire, il ne le pratique plus guère qu'autour d'une table bien servie, imitant l'exemple de ces alpinistes dont les exploits se bornent aux « courses assises». Voilà pourquoi il se trouvait de nouveau à Lausanne, dimanche dernier, attablé en compagnie des membres de la Société des carabiniers. Et là, comme au diner du Chœur d'hommes, il pria M. Ernest Bobaing d'instruire l'assistance de l'importante question des trépidations de notre globe, se sentant incapable de parier tant qu'il resterait des bouteilles pleines.

Le reporter du Conteur vaudois a pu se procurer le texte des paroles de M. Schlæppi. Cela n'a pas été tout seul. L'honorable inspecteur disait n'être pas autorisé par son chef de département... Et puis, le Gonteur vaudois n'était-il pas une gazette frivole?... Finalement les scrupules de M. Schlæppi s'évanouirent devant un flacon d'Aigle 1908, accompagné de deux autres d'Yvorne 1895.

Voici donc ce discours, il y manque les passages en allemand; il y manque surtout l'accent qui en faisait le charme principal.

« Chers confédérés,

En ma qualité de chef du contrôle des tremblements de terre fédéraux — section D du Bureau topographique fédéral — je vous apporte quelques communications officielles, et cependant confidentielles, sur le grandiose évènement du 16 courant, au soir.

Naturellement pour certains détails techniques et pour d'autres choses aussi du métier, je suis attaché par le secret professionnel; et je peux presque rien dire sur la mécanique des tremblements de terre fédéraux; sur la centralisation des dits, moins encore.

Une chose, chers confédérés, vous demandez-vous : « D'où proviennent ces secousses ? » A cela, je ne suis pas autorisé à répondre, à cause des motifs de secret professionnel, déjà par moi présentés.

Cependant, j'ai la hâte de dire ici, avec ma claire et ouverte façon de parler, que ce n'est pas du tout exact de prétendre, comme quelques journaux, que dans les cantons la secousse a été inégale et que celle qui a oscillé le canton de Vaud était exprès plus forte pour secouer l'énergie des Vaudois. Je peux dire tout à fait sûrement que la secousse a été envoyée partout avec le 3me et presque le 4me degré de force, en le même temps sur tout le territoire fédéral, et que le raccordement et la correspondance des secousses à la frontière, avec les secousses étrangères, ont été faits très exacts, comme cela avait été calculé. Si les uns ont oscillé plus que les autres, ça vient de causes trop long à énumérer dans cette soirée, car c'est combiné avec le degré de résistance de chaque individu à la secousse.

Ce degré de résistance, il est établi sur une longue échelle construite par moi et par d'autres savants; et on calcule qu'un homme normal — c'est moi (l'orateur fait le salut militaire), qui fus trié comme tel par ces autres savants — donne une résistance de 10 par oscillation.

A titre de renseignement privé, je peux vous dire avec plaisir, quoique confidentiellement et approximativement, car on n'a pas encore toutes les données, que les Bernois occupent le 1erang de résistance en Suisse, avec une moyenne de 13,5986 (sans leurs dames, cette résistance serait de 14,8796); tandis que le canton de Vaud vient en 21erang, hommes et dames mêlés, avec 4,9687. Je sais que les calculs ne sont pas tout à fait finis, et que les Bernois sont peut-être avantagés, parce qu'ils sont un peu moins légers, mais ça donne déjà une idée.

Naturellement, il est aussi tenu compte, dans les calculs, de la position et situation respectives dans lesquelles la secousse a été—ou non—subie: un personnage debout, assis ou couché, seul ou en compagnie, ou vice-versa, cela donne certainement des différences.

Il y a eu du reste, au sujet du dernier tremblement fédéral de jeudi, une masse de réclamations. D'abord au sujet de l'heure.

Voyez-vous, chers confédérés, c'est une chose compliquée. Si on fait le tremblement de jour, on peut réveiller une masse de gens dans les bureaux, et tard dans la nuit aussi, avec en plus les enfants. C'est pourquoi, jeudi, on a songé à faire la secousse vers 10 h. 27 m. 33 s. et un tiers, parce que dans ce moment là les enfants et les jeunes ménages sont déjà dans les bras de l'Orphée.

Vous demanderez sûrement cette chose: «Quelle utilité montrent ces tremblements fédéraux?» A ça je dis: je peux pas répondre, ça concerne la défense nationale et principalement le Bureau topographique, section D.

Mais vous apprendrez cette autre chose avec joic, certainement: pour mieux obtenir les renseignements et en application de l'ordonnance du 17 novembre 1911, sur les tremblements de terre fédéraux, modifié par l'arrêté du 18 du même mois, même année, il sera remis à chaque famille, respectivement à chaque personage isolé des deux sexes, le questionnage suivant:

Avez-vous été secoué par le tremblement fédéral? — Réponse...

Avec quelle intensité ? (échelle de 0 à 20). — Réponse...

A quelle heure? — Réponse...

Dans quelle position : Avant? — Rép.... Pendant? — Rép.... Après? — Rép.... Voyez-vous, tout cela est très important. Dans

Voyez-vous, tout cela est très important. Dans le dernier tremblement fédéral, j'ai eu à questionner, le vendredi matin, un tout jeune ménage: la quantité de secousses ainsi que les heures n'étaient pas du tout en corréspondance avec les secousses officielles. C'est là une chose intolérable pour les calculs de notre bureau. L'idéal, chers confédérés, même le canton de Vaud peut le comprendre, serait d'avoir, de jour seulement, les tremblements fédéraux, respectivement cantonaux. J'ai l'honneur d'étudier en personne cette question, et j'espère qu'il me sera donné de la résoudre favorablement, pour le bien, l'honneur et la prospérité de la Confédération suisse; et alors le Conseil fédéral pourra décider cette chose :

« Les tremblements de terre fédéraux, respectivement cantonaux, sont interdits de 10 h. du soir à 6 h. du matin en été, et de 6 h. du soir à 8 h. du matin en hiver. »

J'ai fermé 1 » Schlæppi. Inspecteur des tremblements de terre fédéraux.

LA VESTE

L ne sied pas de parler de corde dans la majson d'un pendu ni de Sganarelle à un mari... malheureux.

Partant, il serait imprudent, cruel, peut-être, de choisir justement un moment d'élection pour s'entretenir de l'origine de l'expression : « remporter une veste ».

A présent, en revanche, cela se peut sans inconvénient. Profitons-en.

On a déjà donné, de l'origine de cette phrase, moult explications, aussi bonnes les unes que les autres. En voici une encore, à ajouter à la liste

¹ Traduction littérale de *Ich habe geschlossen*, formule employée par les orateurs bernois et qui signifie : « J'ai dit. »

Les candidats malheureux n'auront que l'embarras du choix. Peut-être y trouveront-ils une manière de consolation, s'il ne leur suffit pas pour cela de se dire que le scrutin a des caprices inexplicables et qu'avec lui l'élu n'est pas toujours le choisi.

L'Intermédiaire des chercheurs donnait les renseignements suivants sur l'origine de cette

phrase:

« C'est une anecdote théâtrale, rapportée par Joachim Duflot, qui a donné naissance à cette expression proverbiale, par laquelle on a désigné d'abord un insuccès dramatique et qui s'applique aujourd'hui à un échec d'une nature quelconque.

» Le Courrier de Vaugelas du 15 janvier 1878 résume comme suit l'explication, qui fait l'objet d'un article un peu plus détaillé inséré sur le même sujet dans le numéro du 1ºr mai 1879 du

même recueil.

» Dans une petite pièce intitulée: les Etoiles, qui se jouait pour la première fois au Vaudeville, le dialogue suivant s'établit entre l'Etoile de Vénus (Mlle Cico) et l'Etoile du Berger (l'acteur Legrange):

 La nuit est sombre, l'heure est propice, viens t'asseoir sur ce tertre de gazon, dit le ber-

ger.

— L'herbe est humide des larmes de la rosée, répond la bergère.

- Assieds-toi sur ma veste, reprend le ber-

ger.

- » Ici le rire moqueur de la salle entière, déjà mal disposée par les antécédents, se joint aux sifflets et suspend tout à coup les élans du berger, qui s'arrête interdit. La pièce dut s'arrêter aussi tout court; le public demanda le baisser du rideau, et l'acteur, confus, reprenant tristement sa veste sur le gazon, salua le parterre irrité et se retira.
- » Pendant les quelques représentations qui suivirent, l'acteur fut encore obligé de *rempor*ter sa veste au même endroit de la pièce.
- » On parla de ce petit événement dans les journaux et dans les salons, et le public en fit proverbe.

» Alfred Delveau, dans son *Dictionnaire de la langue verte*, indique une autre origine, qui a quelque conformité avec la précédente :

- "Dans la *Promise*, opéra de Clapisson, le baryton Meillet chantait, au premier acte, un air (l'air de la Veste), peu goûté du public, d'où l'expression attribuée à Gil Perez, le soir de la première representation: « Meillet a remporté sa veste ».
- » Depuis lors, on dit: « remporter sa veste » et moins exactement « recevoir une veste », pour: « être bafoué, échouer dans une entreprise, surtout dans une conférence politique ou littéraire. »

LE BOUTIET

DEUX campagnards de la Côte, le mari et la femme, avaient décidé d'aller un dimanche après-midi au théâtre de Genève, voir jouer Mignon.

Ils avaient emporté un beau « boutiet », composé des fleurs de leur jardin, pour l'offrir à l'actrice ou à l'acteur qui leur plairait le mieux. Ils avaient ouï dire que celà se pouvait faire.

N'ayant pas arrêté leurs billets à l'avance et la salle étânt presque comble, ils furent placés aux deux extrémités de la galerie du paradis, séparés donc l'un de l'autre par toute la largeur de la salle.

La paysanne avait gardé le bouquet.

A la fin du second acte, lorsqu'on apporte sur la scène Mignon, sauvée de l'incendie du château, le bon campagnard, vivement impressionné et enthousiasmé, crie à sa femme: « Hé, Julie, que c'est pourtant beau! C'est à présent; lancelui voi le boutiet!»

PROPOS DE VEUFS

Un brave homme dont la femme, défunte, avait été assez « dépensière ». se décida, après avoir beaucoup hésité, à convoler en secondes noces. Sa nouvelle femme ne le cédait en rien à la première quant à l'art de faire danser les écus.

 Vois-tu, disait le mari à l'un de ses amis, je m'aperçois que les ressemelages coûtent autant

que du neuf.

Un veuf qui avait joui d'un bonheur conjugal sans mélange et à qui l'on demandait s'il ne voulait pas se remarier, répondit :

— Non, voyez-vous, j'aime mieux pas. Quand on a eu une femme bonne et dévouée comme la mienne, on est sû, si on veut recrocher, de tomber sur une toute « crouïe »!

* * *

Un troisième, enfin, à qui l'on parlait de sa défunte femme, dont on rappelait les qualités, disait :

— Eh bin, oï, ma pourra fenna, quand ye peinsè, su tot mâfi. M'avaî fé tant bon usadzo.

Le bon propriétaire. — Après un corbillard :

Alors, le défunt n'avait pas de famille?
Aucune, et c'est moi, son propriétaire, qui

— Aucune, et c'est moi, son propriétaire, qui suis obligé de conduire le deuil.

- C'est aimable à vous.

— Oh! mais c'était un si brave homme. Ainsi, vous me croirez si vous voulez, je l'accompagne au cimetière avec autant de plaisir que si c'était un de mes parents.

INVITATION A SOUPER

M. et Mm. ··· ont invité un de leurs amis à souper.
L'invité, en entrant, s'excuse auprès

de madame de son arrivée tardive; des clients l'ont retenu plus longtemps qu'il ne pensait. Madame " le rassure, lui disant que jamais

Madame "le rassure, lui disant que jamais ils ne soupent avant sept heures trois quarts.

La conversation s'engage, en attendant de se mettre à table. L'invité s'informe de la santé de la tante de madame et du cousin de monsieur.

Madame. — Notre cousin Hector? Pensez donc, cher monsieur, qu'il a dû nous quitter brusquement. Son patron l'a envoyé très loin, en Afrique, chez un correspondant de la maison.

L'invité. — Oh! comme il doit s'ennuyer làbas, lui qui aimait tant Lausanne.

Monsieur. — S'ennuyer! s'ennuyer! on ne s'ennuie nulle part quand on a de l'ouvrage.

Madame — Il est si bon, ce cher Hector, si prévenant, si gai. Je vous avoue qu'il nous manque beaucoup.

Monsieur. — Oh! pas tant que ça? Que diantre, dans la vie, on n'est pas fait pour rester toujours collés les uns aux autres. (A l'invité.) N'es-tu pas de mon avis, toi?

L'invité (timidement). — Oui, sans doute... sans doute...

Madame. — Mais oui, vous comprenez, vous, monsieur... Les séparations sont toujours cruelles. Il est vrai que ce cher Hector nous écrit souvent.

 ${\it Monsieur.}$ — Ge qui prouve que le travail ne le tue pas.

Madame. — Enfin, voyons, c'est l'ennui qui le fait écrire. Il éprouve le besoin de se rapprocher. Cela est bien naturel.

Monsieur. — Allons donc! C'est un garçon qui ne saura jamais où il est bien.

Madame. — Savez-vous, cher monsieur, ce qu'il nous annonce, ce cher Hector, dans sa dernière lettre?...

L'invité. — Mais non, madame, je ne sau-

Madame. — L'envoi d'un singe. Un joli singe que des nègres ont capturé.
Monsieur. — Ah! bien oui, un singe! Je

veux encore m'embarrasser d'une sale bête comme ca.

Madame. - Sale bête! Peut-on dire?

Monsieur. — Oui, sale bête, je maintiens. Jamais cet animal n'entrera chez nous, tu entends! Qu'il le garde son singe, Hector, s'il n'a rien de mieux à nous envoyer pour nous prouver son bon souvenir.

Madame. — Et s'il me plaît, à moi, de l'accueillir, le singe d'Hector?

Monsieur. — Eh bien, nous verrons qui commande ici. Tu es atteinte d'une ridicule manie pour les bêtes.

Madame (s'adressant à l'invité). — Une ridicule manie! Je vous le demande, cher monsieur, si l'on peut appeler ainsi une légitime affection pour les animaux.

L'invité (de plus en plus embarrassé). — Non... sans doute, l'amour des bêtes est très... louable, preuve en est qu'il y a des sociétés de protection pour les animaux.

Monsieur. — Ah! oui, prends encore le parti de ma femme, toi. On voit bien que tu ne la connais pas

Madame (furieuse). — C'est une insolence! Que veux-tu dire? C'est bien plutôt toi dont le caractère est insupportable. (Se tournant vers l'invité.) Un vrai martyre, monsieur, que ma vie.

L'invité. — Oh! madame... évidemment la colère vous égare. (S'adressant au mari.) Comme toi aussi, d'ailleurs. Calmez-vous. Vous n'allez pas pourtant vous disputer pour un misérable singe, qui, très probablement, défuntera en route et dont vous n'aurez plus qu'à offrir le cadavre au musée zoologique, pour l'empailler.

Monsieur. — Toi, mon vieux, ne cherche pas à faire de l'esprit, c'est inutile. Je sais ce que je dis. Avec ma femmé, c'est toujours pour des futilités que nous avons des scènes de ménage. Aujourd'hui, c'est un singe, demain, ce sera un faux-col.

Madame (rageuse). — Un faux-col! Ah! oui, parlons-en. Tu prétendras encore que c'est toi qui avais raison, dimanche matin! (Se tournant vers l'invité, dont elle saisit le bras.) Pensez donc, monsieur, que dimanche matin...

Monsieur (l'interrompant). — Ah! c'est bon, maintenant, tu ne vas pas importuner plus long-temps l'ami R. de ces bêtises. Je te répète seulement que le singe d'Hector n'entrera jamais ici

Madame. — Ah! vraiment... Tu veux donc me contrarier à perpétuité. Eh bien, si le singe d'Hector n'entre pas ici, c'est moi qui en sortirai.

Monsieur. — A ton aise, ma chère. Alors, c'est la séparation, le divorce.

Madame. — Peut-être bien... Après tout, mieux vaudrait peut-être cette solution que ces perpétuelles disputes qu'engendre ton caractère impossible.

Monsieur. — Ou ton invincible habitude de toujours contrarier... Ah! tiens, j'en ai assez maintenant, de me faire du mauvais sang! (Il sort à gauche, en frappant la porte.)

Madame. — Oh! il veut faire le fier! Il croit me punir?... Peuh!... moi aussi, je m'en vais. (Elle sort à droite, en frappant aussi la porte.)

L'invité (ahuri, les bras ballants, après avoir béatement regardé à gauche, puis à droite). — Et le souper???

CHEZ LES « DIEU ME DAMNE »

POURQUOI donc sommes-nous toujours en «nièse» avec les Genevois?... Pourquoi?...
Oh! sans doute, nous avons les uns et les autres un grand tort: nous sommes voisins. Le voisinage, s'il n'est un avantage — et il peut l'être — est un tort. A cette vérité, M. de la Palisse n'eut rien pu répliquer. Mais est-ce bien certain qu'entre Vaudois et Genevois le voisinage soit un tort? Est-ce prouvé?